

LA VEILLÉE PASCALE MONASTIQUE

Si l'Ordre bénédictin a célébré la veillée pascale dès sa restauration et s'il a adopté sans aucune modification le nouvel Ordo de la Semaine sainte, certaines familles monastiques ou religieuses ont hésité à le faire et proposé des aménagements. Parfois il s'agissait seulement d'obtenir du Saint-Siège le maintien d'usages séculaires tout à fait vénérables, mais parfois aussi se manifestaient des options beaucoup plus radicales : la veillée pascale romaine, essentiellement baptismale, a-t-elle sa raison d'être dans un monastère, ou, du moins, sa structure de type paroissial convient-elle à une communauté composée uniquement de moines ou de clercs ?

Ces réticences posent un problème de fond dont l'ampleur ne saurait nous échapper et auquel certaines pages du présent numéro de *La Maison-Dieu* peuvent apporter, semble-t-il, une réponse. Le problème est celui de la relation de la profession monastique au baptême, de la relation de la communauté monastique à la communauté ecclésiale : s'il peut sembler indiscret d'imposer à une assemblée paroissiale un office de type monastique, le moine peut-il, lui, se sentir étranger dans l'assemblée des laïcs, c'est-à-dire du peuple de Dieu ? La rénovation des engagements baptismaux, qui marque un des sommets de la nouvelle liturgie de la Nuit sainte, ne saurait-elle trouver d'écho dans l'âme d'un moine ?

Les pages qui suivent voudraient essayer d'apporter dans les discussions en cours les quelques précisions que nous offre l'histoire des rites, en disant comment les anciens moines ont célébré les solennités pascales.

I. LES LITURGIES DES ORDRES RELIGIEUX

Les coutumiers monastiques de la fin du moyen âge, tels que les présente Martène dans son livre *De antiquis monachorum*

*ritibus*¹, nous disent avec quelle splendeur était célébré dans les abbayes l'office du samedi saint, mais les rites décrits ne diffèrent guère de ceux que codifient les missels ou cérémoniaux actuels des différents ordres. Leur confrontation est d'ailleurs très éclairante, si elle est faite en référence à l'Ordo papal du sacramentaire grégorien.

On sait que la liturgie papale a ignoré très longtemps la bénédiction du feu nouveau et du cierge pascal : au sacramentaire grégorien l'office de la nuit sainte commence par quatre lectures avec leurs cantiques et leurs oraisons, *In principio, Factum est autem in vigilia matutina, Apprehendent septem mulieres, Haec est hereditas*; puis viennent la procession aux fonts, les rites du baptême et de la confirmation et la messe de Pâques.

Pour les rites non romains de la bénédiction du feu et du cierge pascal, les Ordines monastiques et religieux diffèrent les uns des autres, comme ils le font pour les rites non romains de la messe (prières au bas de l'autel, offertoire, communion) : les Chartreux les ignorent complètement et commencent avec les lectures; le rite cistercien fait bénir le feu par l'abbé, le sous-diacre y allume un cierge qui servira à allumer le cierge pascal, puis vient le chant de l'*Exultet*; chez les Prémontrés et les Dominicains le feu nouveau est béni *ad gradus presbyteri*, au pied de l'autel, et il est suivi immédiatement du *Praeconium paschale*. On notera donc partout l'absence de procession de la lumière avec le chant du *Lumen Christi* et l'extrême sobriété de ces rites préliminaires.

Toutes les liturgies des ordres religieux, comme d'ailleurs celles de Lyon et de Braga², concordent ensuite dans l'adoption des quatre lectures grégoriennes suivies des cantiques et des oraisons. Seule la liturgie carmélitaine s'en écarte quelque peu avec ses cinq lectures : après les trois premières, elle porte *Scrpsit Moyses* (onzième prophétie de l'ancien office au Missel romain) et *Audi Israel* (sixième prophétie)³.

1. E. MARTÈNE, *De antiquis monachorum ritibus*, constituant d'ordinaire le tome IV de l'ouvrage *De antiquis ecclesiae ritibus*.

2. A. A. KING, *Liturgies of the religious orders*, Londres, 1955, pp. 30 (Chartreux), 104 (Cisterciens), 190 (Prémontrés), 267 (Carmes), 357 (Dominicains); *Liturgies of the primatial Saes*, Londres, 1957, pp. 60 (Lyon), 224 (Braga).

3. L'usage de chanter quatre ou cinq lectures dans la nuit pascale semble avoir été assez universellement répandu avant l'adoption du Missel de saint Pie V (1570). Les Ordinaires de Laon et de Reims donnent les quatre lectures grégoriennes; celui de Bayeux y ajoute la lecture *Audi Israel*; Marseille indique comme quatrième lecture *Scrpsit Moyses* et comme cinquième *Nabuchodonosor rex*. L'Ordinaire de Chartres concorde exactement avec celui du Carmel; non seulement les lectures sont identiques, mais dans les deux textes,

Puis viennent le chant des litanies et la messe. Les Prémontrés prévoient la bénédiction des eaux dans leurs églises possédant des fonts⁴. L'Ordinaire du Mont-Cassin prescrivait déjà que là où il n'y a pas à bénir l'eau baptismale, *lectionibus expletis, revertatur sacerdos in secretarium, de hinc benedicatur aqua a sacerdote privatim, et aspergatur in omni domo; deinde illuminantur candelae et pergant clerici ante altare et incipiant canere litanias*⁵.

On peut donc constater que toutes les familles monastiques ou religieuses, nées entre le 11 et le 13^e siècle, ont adopté l'antique veillée pascale romaine avec son ensemble de lectures bibliques et de prières orientées vers la célébration de l'initiation chrétienne, dont l'Eucharistie pascale renouvelle la grâce en tous ceux qui ont été un jour plongés dans les eaux consacrées, oints de l'huile porteuse de l'Esprit et confirmés par l'imposition des mains de l'évêque.

Mais ne peut-on remonter plus haut dans la tradition monastique et savoir comment on célébrait la Pâque dans les monastères du haut moyen âge ?

2. PAQUES MONASTIQUES AU VIII^e SIÈCLE

L'Ordo XVI d'Andrieu va nous faire entrer dans une église monastique franque vers l'année 770. Sous le titre d'*Instructio ecclesiastici ordinis* il est rédigé à l'intention de moines vivant sous la Règle de saint Benoît. L'auteur veut leur fournir, pour l'ensemble du cycle liturgique annuel, un *directoire conforme aux traditions romaines*⁶. Le document appartient à un ensemble d'Ordines conservés dans un manuscrit de Saint-Gall (*Sangallensis* (349)) qu'on avait pensé pouvoir dater de la fin du 7^e siècle et dans lesquels on croyait posséder des témoins authentiquement romains, la pure tradition de la Cité Apostolique. M. Andrieu a dû les ramener à leur vraie date et à leur authen-

le *Sicut cervus* est chanté comme cantique rattaché à la cinquième lecture. Les Ordinaires de Laon (1897), de Reims (1900), de Bayeux (1902), de Marseille (1910) et du Carmel (1910) ont été publiés dans la *Bibliothèque liturgique* du chanoine U. CHEVALIER (Picard, éditeur); l'Ordinaire chartrain a été édité par M. le chanoine Y. DELAPORTE (Chartres, 1953).

4. P.-L. LEFÈVRE, *L'Ordinaire de Prémontré d'après les manuscrits du XII^e et du XIII^e siècle*, Louvain, 1941, p. 66.

5. E. MARTÈNE, *l. c.*, livre III, ch. xv, xix. Édition d'Anvers, 1764, p. 143.

6. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani du haut moyen âge*, tome III, Louvain, 1951, p. 131.

tique patrie. Mais, tels quels, ils continuent à présenter le plus haut intérêt.

Voici en quels termes, dans son pauvre latin barbare, l'Ordo XVI décrit l'office pascal :

38. In sabato sancto, paulolum post ora nona ad vigiliis.

39. Primitus autem vestiuntur se sacerdotes una cum diaconibus vestibis suis et procedunt de sacrario cum ceriis vel turribolis et intrant in ecclesia cum silencio, nihil canentis, stantis in ordine suo.

40. Inde vero benedicentur cerei a diacono, ordine quo in Sacramentorum habetur.

41. Et statim accedunt et sedent sacerdotes in sidilia sua, diaconibus vero tantum permanent stantes iuxta ordinem suum, sive iuxta abbatem, vel presbiterum qui missas celebratur, et incipiunt legere leccionis de ipsa nocte una cum cantica eorum, quas in Sacramentorum commemorat.

42. Expletis autem ipsis leccionibus, omnes sacerdotes cum diaconibus revertuntur in sacrario, ornantes se qualiter ad missas ingrediuntur.

43. Cum autem signum pulsatum fuerit, procedunt de sacrario cum diaconibus, accensis cereis, cum turabolis, sicut prius descripsimus, et intrant in ecclesia facientes letania.

44. Expleta autem ipsa letania, incipit abba aut presbiter qui missas celebratur *Gloria in excelsis Deo*; et complebunt omnia missarum solemnities, sicut et reliquis diebus dominicis⁷.

38. Le samedi saint, un peu après la neuvième heure, pour les vigiles.

39. D'abord les prêtres avec les diacres revêtent leurs vêtements et sortent de la sacristie avec les cierges et les encensoirs, et ils entrent dans l'église en silence, sans rien chanter, se tenant selon leur rang.

40. Puis les cierges sont bénits par le diacre, en suivant le cérémonial qui se trouve dans le Sacramentaire.

41. Aussitôt les prêtres vont s'asseoir sur leurs sièges, tandis que les diacres demeurent debout, selon leur rang, ou bien à côté de l'abbé ou du prêtre qui célèbre la messe, et ils commencent à lire les leçons de cette nuit-là, avec les cantiques, qui sont rappelés dans le Sacramentaire.

42. Lorsque ces lectures sont achevées, tous les prêtres avec les diacres retournent à la sacristie, prenant les ornements qui conviennent pour commencer la messe.

43. Quand on a donné le signal, ils sortent de la sacristie en même temps que les diacres, avec les cierges allumés et les encensoirs, comme nous l'avons noté plus haut, et ils entrent dans l'église en faisant la litanie.

44. Lorsque cette litanie est achevée, l'abbé ou le prêtre qui célèbre la messe commence : *Gloria in excelsis Deo*; et ils achèvent tous les rites de la messe comme les autres dimanches.

7. M. ANDRIEU, *ibid.*, pp. 152-153.

L'Ordo XVII, qui appartient à la même famille que l'Ordo XVI et qui a pu voir le jour aux alentours de Luxeuil vers 780, apporte quelques précisions à la description de la veillée sainte :

100. In sabbato sancto, hora nona diei, ingrediuntur ad vigili-
as.

101. Primitus enim induunt sacerdotes, una cum diaconibus, vestibus cum quibus vigili-
as celebrantur.

102. Et procedunt de sacrario levite tantum cum subdiaconibus, duo et duo iuxta se adherentes, sine luminibus accensis, canentibus interrim fratibus letania.

103. Ut autem ante altare venerint, stantes in ordines suos, ille qui cereum benedici debet, stans in medio, postulans eos pro se orare et faciens crucem super cerum et accipiens a subdiacono lumen, quod in parasceven absconsum fuerit, et accenso cyreo dicit : *Dominus vobiscum*. Respondent omnes : *Et cum spiritu tuo*. Deinde dicit : *Oremus*, et dicit orationem primam.

104. Deinde dicit : *Dominus vobiscum*. Respondent omnes : *Et cum spiritu tuo*. Iterum dicit : *Sursum corda*. Respondent : *Habemus a domino*. Et iterum dicit : *Gratias agamus domino Deo nostro*. Respondent : *Dignum et justum est*, vel omnia sicut in Sacramentorum commemorat. Benedicto autem cereo, revertuntur in sacrario.

105. Deinde procedant sacerdotis de sacrario cum diaconibus iuxta ordines suos, cum accensis cereis de ipso lumine cum turabulis timiamatum. Iterum canuntur letaniam.

106. Ipsam autem expletam,

100. Le samedi saint, à la neuvième heure, on entre pour les vigiles.

101. D'abord les prêtres mettent, ainsi que les diacres, les vêtements avec lesquels on célèbre les vigiles.

102. Et sortent de la sacristie les diacres seulement, avec les sous-diacres, associés deux à deux, sans lumières allumées, tandis que les frères chantent la litanie.

103. Lorsqu'ils sont arrivés devant l'autel, se tenant selon leur rang, celui qui doit bénir le cierge leur demandant de prier pour lui et faisant une croix sur le cierge, et recevant du sous-diacre la lumière qui a été cachée le vendredi saint, et le cierge une fois allumé, il dit : *Dominus vobiscum*. Tous répondent : *Et cum spiritu tuo*. Puis il dit : *Oremus*, et il dit la première oraison.

104. Puis il dit : *Dominus vobiscum*. Tous répondent : *Et cum spiritu tuo*. Il dit ensuite : *Sursum corda*. Ils répondent : *Habemus a domino*. Il dit ensuite : *Gratias agamus domino Deo nostro*. Ils répondent : *Dignum et justum est*, et tout ce qui est marqué dans le Sacramentaire. Le cierge une fois béni, ils retournent à la sacristie.

105. Puis les prêtres sortent de la sacristie avec les diacres selon leurs rangs, avec les cierges allumés à cette lumière, et avec les encensoirs [garnis] d'encens. Et on chante encore une litanie.

106. Quand celle-ci est achevée,

stantibus vero et dat sacerdos orationem retro altare, sicut mos est, et sedentibus sacerdotibus in ordines suos.

107. Et ingrediuntur ad legendum. Post unamquamque lectionem, dat sacerdos orationem, sicut in Sacramentorum commemoratur.

108. Expletis vero lectionibus cum cantica eorum et benedictionem, revertuntur omnes ministri ecclesie in sacrario, cum accensis cereis, exspectantes horam qua ad missas ingredi debeant.

109. Cum autem stella in celo apparuerit statim iterum incipiunt tertiam letaniam. Et procedant de sacrario, sicut ante fecerunt, cum cereis accensis vel turabulis.

110. Expleta autem letania, incipit abbas aut presbiter qui missas celebrantur : *Gloria in excelsis Deo*. Hoc finitum, legitur lectio apostoli et canuntur *Alleluia, Dominus regnavit*, tracto qualis volueris. Et legitur lectio evangelii : aut episcopus aut presbiter legitur. Ad communionem canuntur *Agnus Dei*. Et conplebuntur omnia missarum solempnia ordine sicut reliquos diebus dominicis⁸.

tandis qu'ils restent debout, le prêtre prononce l'oraison derrière l'autel, selon la coutume, les prêtres étant assis selon leurs rangs.

107. Et on s'avance pour les lectures. Après chaque leçon, le prêtre prononce l'oraison, comme c'est marqué dans le Sacramentaire.

108. Quand les leçons sont achevées, avec leurs cantiques et la bénédiction, tous les ministres de l'Église retournent à la sacristie avec les cierges allumés et ils attendent l'heure où ils doivent entrer pour la messe.

109. Et quand l'étoile a paru au ciel, on commence aussitôt la troisième litanie. Et ils sortent de la sacristie, comme ils ont fait auparavant, avec les cierges allumés et les encensoirs.

110. Quand la litanie est achevée, l'abbé ou le prêtre qui célèbre la messe commence : *Gloria in excelsis Deo*. Quand celui-ci est fini, on lit la leçon de l'apôtre et on chante *Alleluia, Dominus regnavit*, en le prolongeant aussi longtemps qu'on veut. Et on lit la leçon d'évangile : c'est soit l'évêque, soit le prêtre qui lit. A la communion, on chante *Agnus Dei*. Et on achève toutes les cérémonies de la messe régulièrement, comme les autres dimanches.

Comme on a pu le remarquer, les deux Ordines renvoient explicitement, tant pour la bénédiction du cierge pascal que pour les lectures, au sacramentaire. Il s'agit en l'occurrence du sacramentaire gélasien. On peut en effet mettre en parallèle le rituel gélasien de la veillée pascale⁹ et notre double rituel monastique. Si le sacramentaire papal ignore toujours la béné-

8. M. ANDRIEU, *ibid.*, pp. 189-191.

9. *Sacramentaire gélasien* (Vat. 316), livre I, 42-43. On en trouvera le texte dans ANDRIEU, p. 140.

diction du feu et du cierge pascal, celle-ci, venue de Jérusalem, avait été reçue dans tout l'Occident (Haute-Italie, Gaule, Espagne) dès le V^e siècle; elle avait gagné les diocèses suburbicaires et même pénétré dans les titres presbytéraux de la Ville, d'où le sacramentaire gélasien est sorti. Sans insister sur les détails de la célébration, il nous faut relever son caractère paroissial et baptismal. Que le rédacteur de l'Ordo monastique ait eu en mains un exemplaire du vieux gélasien (*Vat. Reg. 316*) ou qu'il ait suivi un sacramentaire du type Gellone ou Angoulême, il a connu une liturgie de la Parole beaucoup plus développée que celle du grégorien : les dix lectures du gélasien ancien, les douze lectures d'Angoulême, qui furent celles du Missel romain jusqu'en 1955, offraient une véritable fresque de l'histoire du salut préparant à la célébration sacramentelle de la Pâque : baptême-confirmation-eucharistie dans les églises cathédrales, baptême-eucharistie dans les églises paroissiales, eucharistie dans les églises monastiques, l'essentiel étant de revivre dans la double célébration de la Parole de Dieu et des sacrements les *maxima redemptionis nostrae mysteria*. Si les lectures de la veillée pascale constituent une ultime catéchèse des candidats au baptême, tout l'ensemble des cantiques, de prière silencieuse, de prières présidentielles dans lequel elles sont insérées, offre beaucoup plus qu'une catéchèse pré-baptismale; il est une actualisation du mystère de l'Alliance. *Comme l'Eucharistie, la Parole est un festin de la communauté : pour nourrir avec profit nos âmes à la table eucharistique, il est bon que nous commençons par alimenter notre foi à la table de la Parole*¹⁰. C'est ce qu'avaient parfaitement compris les moines du 8^e siècle, qui ne croyaient pas pouvoir accéder par un autre chemin que l'ensemble de la communauté chrétienne à la Pâque du Seigneur.

*
* *

En célébrant les solennités pascales selon l'Ordo des titres romains, les moines francs contemporains de Charlemagne n'innovaient d'ailleurs en rien : ils continuaient à vivre dans l'esprit des générations précédentes. Ils avaient l'exemple des Pères du désert : saint Pakhôme n'invitait-il pas les frères à quitter leur solitude et à se réunir pour fêter la Pâque ? Le Père des cénobites demandait aux supérieurs de veiller à ce que nul ne se dispensât de cette obligation sans une grande nécessité¹¹.

10. *Directoire pour la pastorale de la Messe*, n° 69.

11. JÉRÔME, *Praefatio ad Regulam Sancti Pachomii*, n° 7, citée dans MARTÈNE, *De antiquis monachorum ritibus*, livre III, ch. XVI, 1.

En effet, précise la vie copte de saint Pakhôme, *tous les frères se réunissaient à Platoôn pour faire baptiser les catéchumènes*¹². Les moines égyptiens célébraient ainsi la Pâque dans le cadre d'une vraie liturgie baptismale. Quant aux ascètes urbains, moines et vierges, c'est chaque matin que, selon la description qu'en a laissé Éthérie pour Jérusalem, ils venaient se joindre aux laïcs pour chanter les psaumes sous la direction des prêtres et des diacres en attendant le jour à paraître. Alors arrivait l'évêque pour la prière finale; *après quoi l'évêque sort de derrière les cancels, tous s'approchaient pour lui baiser la main; lui les bénit un à un en sortant et le renvoi a lieu; il fait jour alors*¹³. La veillée de Pâques, dit explicitement Éthérie, ne se distinguait de la vigile quotidienne que par la célébration du baptême et l'oblation de l'eucharistie¹⁴. C'est donc sous la présidence de l'évêque qu'au 4^e siècle l'Église locale unanime, avec ses clercs, ses moines, ses vierges et ses fidèles, se réunissait pour communier au mystère pascal, dans une conscience profonde et une manifestation glorieuse de l'unique Corps du Christ que constitue tout le peuple des baptisés.

PIERRE JOUNEL.

12. *Vie copte de saint Pakhôme*, traduction L. Th. LEFORT, Louvain, 1943, p. 211.

13. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*. Édition Sources chrétiennes, Paris, 1948, p. 191.

14. ÉTHÉRIE, *ibid.*, pp. 239-241.